

**DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES ET DU
PATRIMOINE**

Affaire suivie par
M. OUDJANI Zahir
Directeur du Théâtre Municipal
LE COLISÉE
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

NOMENCLATURE : 08-09

DÉCISION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION GRATUITE DU PETIT THÉÂTRE DE LA MÉDIATHÈQUE ROBERT COUSIN À L'ASSOCIATION METAL CH4, LE SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 À PARTIR DE 19H45 AUX FINS D'Y ORGANISER LA REPRÉSENTATION DE « BLACK HAZARD – ALWAID ET KRAZY LIZZY ».

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Considérant que la mise à disposition gratuite du petit théâtre de la médiathèque Robert Cousin, du samedi 25 novembre 2023 à partir de 19 heures 45 minutes, nécessite la signature d'une convention avec Monsieur HEUNET David, Président de l'association METAL CH4.

Décision N°2023- 389

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231120-2023-389-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

DECIDE

ARTICLE 1 : Il sera conclu et signé une convention de mise à disposition gratuite du petit théâtre de la médiathèque Robert Cousin entre la Ville de Lens et Monsieur David HEUNET, Président de l'association METAL CH4 sise 43, rue du 14 juillet – 62300 LENS.

ARTICLE 2 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **20 NOV. 2023**



Pour Le Maire
L'adjointe déléguée à la Culture

Hélène CORRE.